

Le lundi vingt-cinq mai deux mille vingt, à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Gonaguet (Dordogne – 24), dûment convoqués le 19 mai 2020, par courriel, par le Maire sortant Franck MOISSAT, se sont réunis en session ordinaire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), au foyer rural (dérogation octroyée dans le cadre du dispositif sanitaire - Covid 19), sous la présidence de M. Franck MOISSAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15	Présents :	Franck MOISSAT, Nadine COURNIAC, Loïc CAILLAUD, Laetitia MARIE,
Présents :	15		Eric MOSCAVIT, Francis FIRMIN, Jean-claude CELLIER, Alain BUISSON, Maryline
Votants :	15		LEURS DUROUSSEAUD, Philippe JOLY, Estelle LACOTTE, Aude PULO, Jessica
Pouvoirs :	0		SEUVE, Myriam SANDERS, Hugues MAGNY.

Absents excusés : /.

Pouvoir : /.

Madame Laëtitia MARIE a été élue secrétaire.

Heure début de séance : 20h00

1. Election du Maire

Sous la présidence du plus âgé des membres présents, il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Franck MOISSAT, treize (13) voix.

M. Franck MOISSAT ayant obtenu la **majorité** absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Aussi, il a été demandé au Conseil Municipal d'élire quatre adjoints - contre trois précédemment - le nombre des Adjoints au Maire étant au maximum de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé ce choix de 4 adjoints à la **majorité** (13 pour, 2 blancs).

Puis, il a été procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Après un appel de candidature, les listes de candidats furent les suivantes :

- Liste 1 : Mme Nadine COURNIAC, Loïc CAILLAUD, Laetitia MARIE, Eric MOSCAVIT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu : Liste 1 représentée par Mme COURNIAC : treize (13) voix

La liste représentée par Mme COURNIAC ayant obtenu la **majorité** absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Nadine COURNIAC, 1ère Adjointe au Maire (et conseillère communautaire)

M. Loïc CAILLAUD, 2ème Adjoint au Maire

Mme Laëtitia MARIE, 3ème Adjointe au Maire

M. Eric MOSCAVIT, 4ème Adjoint au Maire

Fin du Conseil Municipal à 21h40